|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Cahier des charges**   |  |  | | --- | --- | | Intitulé de la mission : | ASSISTANCE TECHNIQUE A L’ATTENTION DES ACTEURS DE L’ECOSYSTEME DE L’INVESTISSEMENT TUNISIEN, POUR LES ACCOMPAGNER DANS LE VERDISSEMENT DE LEURS INVESTISSEMENTS ET FAVORISER LA CREATION D’UN ENVIRONNEMENT PROPICE A L’INVESTISSEMENT DANS L’ECONOMIE VERTE | | Composante : | COMPOSANTE 1 – ACTIVITE 3 | | Dates indicatives | 21 mois | | Nombre de jours estimatif | 200 JH | | Type d’expertise : | EXPERTISE INTERNATIONALE ET NATIONALE |      1. **Présentation du projet Greenov’i**   Greenov’i est le projet d’appui au secteur privé de la programmation d’appui à l’action environnementale en Tunisie (2023-2028). Financé par l’Union Européenne et mis en œuvre par Expertise France en étroite collaboration avec le Ministère de l’Environnement, le CITET et le Ministère de l’Economie et de la Planification (MEP), il se donne pour objectif de contribuer à la transition écologique de l'économie tunisienne à travers des modes de consommation et de production plus sobres, en phase avec l’économie verte. Il s’articule autour de deux composantes, définies par la nature des entreprises ciblées :   * **Composante 1 :** Appui à l'émergence et à la création d’entreprises de biens et services verts qui intègrent la justice sociale et de genre ; * **Composante 2 :** Appui à la transition écologique des entreprises vers des modes de production sobres, équitables et durables.   Afin de cadrer ses activités, le projet Greenov’i a construit trois documents clefs – la **Charte Verte**, qui définit les principes du projet, les critères à respecter durant sa mise en œuvre et l’engagement de l’ensemble des parties prenantes, le **Glossaire** qui explicite et opérationnalise ce cadre général et le **Plan d’Action Genre** qui formule des recommandations opérationnelles pour l’intégration effective de la dimension genre dans toutes les activités du projet.   * **Charte Verte**   La [Charte Verte](https://greenovi.tn/wp-content/uploads/2024/06/Charte-verte-Greenovi-VF.pdf) définit les principes du projet, les critères à respecter durant son implémentation, et les engagements de l’ensemble de ses parties prenantes.  La Charte Verte s’articule autour de cinq axes fondamentaux :   * La création d’impacts environnementaux, sociaux et économiques positifs ; * Le respect et la promotion des principes clefs du projet ; * La conformité avec des prérequis essentiels du projet ; * L’application du principe de transparence, favorisant l’inclusion et luttant contre le *greenwashing* ; * La participation active et continue de l’ensemble des parties prenantes. * **Glossaire**   Le [Glossaire](https://greenovi.tn/wp-content/uploads/2024/07/glossaire-.pdf) est un outil d’aide à la mise en œuvre du projet. Recensant un ensemble de définitions opérationnelles, il a été conçu afin d’apporter une clarification et une compréhension commune des termes mobilisés.  Dans le cadre du projet Greenov’i et tel qu’indiqué dans le Glossaire, l’entrepreneuriat vert, se définit comme un processus permettant l’émergence d’entreprises créatrices de valeur qui contribuent au développement durable du système socio-écologique à l’échelle nationale. L’entrepreneuriat vert contribue ainsi à l’atténuation des défaillances du marché ayant trait à l’environnement, à travers l’exploitation de potentielles opportunités rentables.  Il englobe les activités économiques, technologies, produits et services moins polluants qui visent à réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre et l’empreinte écologique, minimiser la pollution et économiser les ressources. La clé de l’entrepreneuriat vert est la capacité d’une entreprise à innover et à développer des biens et des services sobres en ressources naturelles et à faibles impacts environnementaux et climatiques. Les opportunités de l’entrepreneuriat vert sont multiples et concernent les principaux secteurs d’activité, notamment l’agriculture, l’énergie, l’industrie, le tourisme, le transport, le bâtiment ou l’urbanisme.  L’entrepreneuriat vert permet de favoriser les circuits courts de commercialisation et les modes de production plus intégrés. Il permet, également, de valoriser les savoir-faire et les produits locaux en promouvant le développement local et la création d’emplois durables et inclusifs.  De l’entrepreneuriat vert découle une amélioration du bien être humain et de l’équité sociale, en plus d’une réduction des risques environnementaux. Par conséquent, l’entrepreneuriat vert s’inscrit dans une démarche écologique et responsable.  Le projet Greenov’i s’appuie sur une définition à double sens de l’entrepreneuriat, basée sur deux approches définies par l’OCDE :   * **Une approche par la production :** l’entrepreneuriat vert équivaut ici à lancer une activité verte, autrement dit à produire un bien ou un service écologique, qui agit en faveur de l’environnement (Composante 1). * **Une approche par les processus :** l’entrepreneuriat vert consiste alors à verdir le mode de production d’un bien ou d’un service (Composante 2).   Le projet se base sur l’approche de l’ADEME[[1]](#footnote-1) pour définir les éco entreprises : « *une éco entreprise est une entreprise qui commercialise une solution (produits, services…) visant explicitement à prévenir, réduire ou mesurer les atteintes des activités humaines sur l’environnement […] Une éco entreprise se positionne du côté de l’offre de biens et services environnementaux.* »   * **Plan d’Action Genre (PAG)**   Le [Plan d’Action Genre](https://greenovi.tn/wp-content/uploads/2025/01/Greenovi-Plan-dAction-Genre-Synthese-122024.pdf) (PAG) est le fruit d’un travail collaboratif, avec l’équipe et les partenaires de Greenov’i, en vue d’opérationnaliser et renforcer le potentiel du projet en matière de réduction des inégalités femmes/hommes par des mesures simples et directement opérationnelles s’inscrivant dans le périmètre du projet Greenov’i et impactant toutes ses dimensions.  Avec ce PAG, Greenov’i vise à renforcer l’inclusion des femmes dans l’économie verte et l’entrepreneuriat. Le plan est structuré autour des deux composantes du projet et des activités prévues dans le cadre de ces composantes. Il inclut également un troisième axe transversal, notamment relatif à toutes les activités liées à la communication et à la valorisation.  Pour chaque objectif, une série d’actions concrètes, en phase avec les réalités opérationnelles du projet, est proposée. Bien que le suivi du PAG soit assuré par le point focal genre de Greenov’i, sa mise en œuvre est une responsabilité collective : chaque membre de l’équipe Greenov’i est acteur et actrice de son déploiement, en veillant à intégrer les actions qui lui incombent dans le cadre de ses activités.   1. **Contexte et justification du besoin** |

La transition écologique et climatique s’impose en Tunisie comme réelle obligation. Le capital naturel, élément fondamental du développement à travers les ressources naturelles, et les écosystèmes continentaux et marins subit, en effet, de plus en plus des pressions et des formes de surexploitation inquiétantes auxquelles viennent s’ajouter les aléas du changement climatique qui rendent les défis du développement encore plus complexes et plus difficiles à surmonter.

L’économie verte à l’intérieur des terres, l’économie bleue sur le littoral et dans la mer, ainsi que toutes les formes d’économie circulaire deviennent des pratiques indispensables et obligatoires en vue de l’instauration de nouveaux modes de production et de consommation qui soient plus durables, plus efficients et plus respectueux des équilibres écologiques dont le développement socioéconomique a fortement besoin.

Toutes ces nouvelles pratiques, qui sont en grande partie innovantes et nouvelles nécessitent un appui et un encadrement adéquats à plusieurs dimensions techniques, juridiques, organisationnelles et financières.

Le projet Greenov’i, composante du programme d’appui à l’action environnementale en Tunisie, a pour objectif essentiel d’accompagner la Tunisie dans sa transition écologique et plus particulièrement au niveau de son économie afin qu’elle intègre les exigences écologiques et climatiques et qu’elle soit plus verte, plus efficiente écologiquement, et plus respectueuse des limites environnementales.

Seulement, et comme déjà annoncé dans la stratégie nationale de la transition écologique, Greenov’i fait du financement de l’entrepreneuriat vert, d’une manière générale, une condition *sine qua non* pour la promotion de l’économie verte. **Le financement de l’économie verte demeure en effet assez en retard en Tunisie** par rapport aux enjeux et aux défis du développement et apparait même comme une entrave sérieuse pour la promotion de l’économie verte et l’accomplissement de la transition écologique et climatique tant souhaitée.

* **Présentation du programme d’assistance technique**

Dans ce contexte, Greenov’i, avec ses différents partenaires, s’est engagé dans la préparation et la formulation d’un **programme d’assistance technique (AT) à l’intention des financeurs de l’économie verte.**

Les **axes de cette assistance découlent d’un processus de concertation** engagé sur plusieurs mois avec les principaux acteurs concernés, particulièrement les bénéficiaires, les bailleurs de fonds impliqués, les structures publiques en charge de la finance en général ainsi que les financeurs, essentiellement des structures bancaires et des fonds d’investissements.

Les différents axes de la feuille de route finale sont les suivants, avec pour **objectif ultime le verdissement des flux financiers** :

* **Axe 1 :** **Sensibilisation** des acteurs financiers aux défis environnementaux et climatiques de la Tunisie ;
* **Axe 2 :** Taxonomie verte - appui à l’administration publique et aux acteurs concernés de l’écosystème à combler les lacunes actuelles en matière de **taxonomie dans le domaine de l’économie verte** et de définition et de caractérisation des principaux concepts en relation avec la finance verte ;
* **Axe 3 :** Financements innovants - appui à la mise en œuvre de **mécanismes de financement innovants** adaptés aux besoins des différents acteurs de l’économie verte ;
* **Axe 4 :** Renforcement des capacités des **institutions financières** en matière d’évaluation de risques environnementaux et sociaux (E&S) et d’opérationnalisation de Systèmes de Gestion des risques Environnementaux et Sociaux (**SGES**) ;
* **Axe 5 :** Accompagner le développement d'une **fiscalité environnementale tunisienne**.
* **Présentation de l’axe 3**

La présente mission s’inscrit dans **l’axe 3 intitulé « Financements innovants – appui à la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants adaptés aux besoins des différents acteurs de l’économie verte ».**

Aujourd’hui, en Tunisie, de nombreux entrepreneur.es et porteur.es de projet rencontrent des difficultés lorsqu’ils tentent d’obtenir des financements via des canaux traditionnels tels que les prêts bancaires ou les investissements privés – et ce phénomène s’accentue pour les entrepreneur.es verts.

Ces difficultés s’expliquent par plusieurs facteurs :

* L’existence d’un haut niveau de garanties financières ;
* Les réticences des financiers à s’engager dans des projets risqués ou en phase d’amorçage ;
* L’existence d’une concentration géographique des ressources financières dans les grandes villes ou dans certaines régions du pays ;
* La faible connaissance des activités de l’économie verte, encore perçues comme plus risquées que celles de l’économie traditionnelle.

Ainsi, en Tunisie, il n’existe, à ce jour, que très peu de fonds d’investissement à impact et de produits financiers dédiés au financement de l’économie verte. En effet, au-delà des réticences explicitées ci-dessus, les acteurs de l’écosystème de l’investissement tunisien ne sont pas toujours pleinement conscients des enjeux liés au réchauffement climatique et des opportunités à investir dans un/des projet(s) de l’économie verte.

Convaincus que des acteurs financiers informés et compétents prennent des décisions plus durables, il semble essentiel de développer et/ou renforcer les capacités des acteurs de l’écosystème de l’investissement tunisien. Cela représente l’une des réponses majeures aux obstacles actuels en matière de financement de l’économie verte, en permettant l’émergence de mécanismes de financements innovants adaptés à ces enjeux.

Dans le cadre de cette mission, les investisseurs sont définis comme des personnes physiques ou morales qui apportent un appui financier favorisant le développement de l’entreprise.[[2]](#footnote-2)

Derrière le terme « acteurs de l’écosystème de l’investissement tunisien » employé tout au long du cahier des charges, nous faisons référence :

1. Aux **fonds d’investissement** - *qui jouent le rôle de véhicules financiers permettant aux investisseurs de mutualiser leurs capitaux afin de diversifier leurs placements* (vous pourrez trouver ci-dessous une typologie non exhaustive et fournie à titre indicatif des fonds d’investissements) :
   1. Les **fonds de capital-risque** - **véhicules de capital investissement/risque[[3]](#footnote-3)** : permet aux investisseurs de monter au capital d’une entreprise non cotée disposant d’un potentiel de croissance élevée.
      1. Les Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) : *véhicule de capital-investissement/risque utilisé pour investir dans des entreprises non cotées*.
      2. Les Fonds d’amorçage : *fonds communs de placement en valeurs mobilières* *ayant pour objet le renforcement des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.*
      3. Les sociétés d’investissement à capital-risque (SICAR) : *société par actions dont les actionnaires sont des investisseurs en capital.*
2. Aux **fonds d’investissement à impact** – *ces derniers ont pour objectif de générer, en plus d’une rentabilité financière, un impact social et environnemental positif* ;
3. Aux **sociétés de gestion de fonds** - *une société de gestion de fonds va créer puis gérer le fonds d’investissement pendant tout son cycle de vie et faire le lien entre les différentes parties prenantes : les investisseurs, les entreprises réceptrices de capitaux et l’autorité de régulation ;*
4. Aux **business angels** – *personne physique qui accompagne les jeunes entreprises dans leurs besoins de financement et de développement dans la phase d’amorçage de leur activité.*
5. Aux **institutions de la microfinance (IMF) –** *nous incluons ces dernières dans la liste des acteurs de l’écosystème de l’investissement tunisien car, bien qu’elles ne soient pas des investisseurs au sens traditionnel du terme – tels que les fonds de capital-risque - [[4]](#footnote-4), elles peuvent jouer un rôle clé dans le financement de l’économie verte en Tunisie. En effet, (i) elles peuvent allouer des capitaux (qu’ils soient propres ou empruntés) pour soutenir des micro-entrepreneurs ou des projets verts, (ii) elles assument un risque financier dans le but de générer un retour, même modeste ou orienté vers l’impact social, (iii) elles fournissent des instruments de financier, comme les microcrédits, qui permettent de soutenir l’activité vert. A ce titre, les IMF peuvent constituer des acteurs majeurs dans le développement de mécanismes de financement innovants en faveur de la transition verte en Tunisie.*

Ce programme pourra ainsi fournir une assistance technique à l’ensemble des acteurs de l’écosystème de l’investissement en Tunisie, mentionnés ci-dessus. Cette liste pourra être élargie, le cas échéant, en fonction des besoins identifiés.

1. **Objectifs et résultats de la mission**

La présente mission a ainsi pour objectif final de fournir une assistance technique aux différents acteurs de l’écosystème de l’investissement tunisien (cités ci-dessus), afin de les appuyer dans le verdissement de leurs investissements et de favoriser la création d’un environnement propice à l’investissement dans l’économie verte/les projets verts.

*Les projets verts regroupent (i) les* ***activités classiques favorables à l’environnement****, réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d’énergie et/ou de ressources naturelles, sans pour autant que la protection de l’environnement ne soit une finalité première et (ii) les* ***éco-activités****, qui produisent des biens ou services dont la finalité est la protection de l’environnement ou la gestion des ressources naturelles.[[5]](#footnote-5)*

*Pour simplifier, nous utiliserons l’expression « investissement vert » pour désigner l’acte d’investir dans un et/ou des projet(s) vert(s).*

Ainsi, cette assistance technique devra être ciblée de manière à :

1. Accompagner les **fonds d’investissement à impact** souhaitant renforcer leurs capacités dans le développement de leurs activités d’investissement verts ;
2. Soutenir les **fonds d’investissement classiques et/ou les sociétés de gestion de fonds** désireux de commencer à verdir leurs activités d’investissement ;
3. Aider les **business angels** souhaitant orienter leurs investissements vers des projets favorisant la transition écologique, en intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions d’investissement ;
4. Assister toute personne physique ou morale, considérée comme investisseur, souhaitant réorienter ses investissements vers l’économie verte à l’instar des **institutions de la micro-finance.**

Les prestations d’assistance technique et ses cibles, telles que définies ci-dessous, ont été spécifiquement conçues pour répondre aux besoins identifiés lors des concertations avec les différents acteurs de l’écosystème de l’investissement tunisien réalisées par l’équipe-projet Greenov’i.

Les prestataires disposeront de la flexibilité nécessaire pour adapter leur soutien en fonction des besoins spécifiques des cibles, tels qu’identifiés lors de la phase de diagnostic.

Les **3 résultats** suivants sont attendus à l’issue de la mission :

**Résultat 1 –** 4/5 acteurs de l’écosystème de l’investissement tunisien ciblés sont outillés/formés et disposent des compétences nécessaires pour orienter leurs investissements vers des projets verts.

Tout au long de la mission d’assistance technique, il est impératif que les prestataires gardent constamment à l’esprit qu’il ne suffit pas uniquement de renforcer les capacités des investisseurs sur les modalités d’investissement dans l’économie verte, mais qu’il est également essentiel de mettre en évidence l’importance stratégique et les opportunités liées à la transition vers des investissements durables.

Parmi les 4 à 5 acteurs ciblés, les expert.es devront accompagner spécifiquement un à deux fonds d’investissement à impact, ou sociétés de gestion de fonds opérant un fonds à impact, dans la structuration et la mise en œuvre de leurs opérations d’investissements verts.

Le diagnostic préalable permettra aux expert.es d’identifier les fonds ou sociétés de gestion les plus engagés et souhaitant renforcer leurs capacités pour concrétiser et structurer le verdissement de leurs investissements.

Ce programme d’assistance technique devra être adapté en fonction des besoins et des spécificités propres à chaque acteur.

**Résultat 2 –** Les compétences et les capacités des acteurs ciblés sont renforcées grâce aux mises en relation avec des investisseurs internationaux spécialisés dans l’investissement vert, facilitées par le réseau mis en place par les prestataires.

Compte tenu des engagements de Greenov’i en matière d’égalité de genre et de justice sociale, ainsi que de l’importance stratégique d’impliquer les femmes et les régions dans la transition écologique, les prestataires devront veiller à maximiser la participation des femmes et à promouvoir le renforcement des capacités dans les régions. Ces acteurs jouent un rôle clé dans le verdissement des flux financiers, contribuant ainsi à une transition écologique inclusive et à l’adaptation des financements aux spécificités locales. Il faudra ainsi favoriser la participation des femmes investisseurs lors des rencontres avec leurs homologues internationales.

**Résultat 3 –** Un rapport de suivi-évaluation et capitalisation de la mission d’assistance technique, incluant des indicateurs de résultats est élaboré et est restitué aux parties prenantes pour assurer un suivi de l’impact de l’assistance technique.

1. **Description de la mission**

La mission s'étendra sur une durée de 18 mois et reposera sur la méthodologie présentée ci-après.

Il s’agit d’une méthodologie préliminaire que les candidat.es doivent s’approprier et compléter. Toute proposition alternative, venant changer la logique d’intervention, doit être accompagnée d'une justification détaillée expliquant les raisons de ces modifications et les avantages attendus.

Les candidat.es seront évalué.es sur leur capacité à se réapproprier cette méthodologie et à y intégrer des éléments innovants et à forte valeur ajoutée pour optimiser l'impact de leur intervention.

* **Étape 1 : Préparation des missions d’assistance technique – (octobre 2025 – janvier 2026)**

La mission démarrera avec une réunion de cadrage entre les prestataires, l’équipe de Greenov’i visant à définir clairement le cadre de travail, les attentes et à établir une vision commune, tant sur le plan technique qu’opérationnel.

A l’issue de cette réunion, les prestataires devront rédiger une note de cadrage incluant, au minimum :

* La méthodologie révisée avec les éventuels ajustements justifiés ;
* Un calendrier prévisionnel actualisé.

Les prestataires entameront ensuite leur mission, en commençant par le cadrage et la préparation de leur assistance technique.

Cette phase initiale a pour objectif de définir précisément le périmètre et les objectifs spécifiques de l’assistance technique. Elle leur permettra également de dessiner les contours de l’assistance technique en (i) cernant les cibles et (ii) en définissant précisément les besoins de ces dernières.

Elle comprendra les activités suivantes :

1. **Diagnostic des pratiques et des besoins**

Les prestataires conduiront des entretiens avec les différents types d’investisseurs en Tunisie (fonds d’investissement « classiques », fonds d’investissement à impact, business angels *– liste non exhaustive)*. Ils procéderont également à une revue documentaire pour analyser la législation actuelle relative aux investissements verts en Tunisie, ainsi que les outils et pratiques utilisés par les investisseurs pour financer des projets verts. Ces entretiens approfondis ainsi que cette revue documentaire leur offriront la possibilité d’établir une cartographie détaillée des investisseurs en Tunisie, en incluant à la fois ceux ayant déjà dirigé leurs flux d’investissement vers des projets verts *(fonds d’investissement à impact)* et ceux aux profils plus traditionnels.

En complément du diagnostic, les prestataires pourront lancer un appel à témoignages et/ou à idées afin d’identifier les différents acteurs intéressés par le programme de renforcement de capacités.

Les prestataires devront également enrichir ce diagnostic par un benchmark des pratiques et des outils utilisés par les investisseurs dans d’autres pays pour financer des projets verts. Cela leur permettra (i) d’analyser quels outils et pratiques sont les mieux adaptés au contexte tunisien et (ii) les intégrer dans leur soutien technique. De plus, ce benchmark leur offrira l’opportunité d’identifier des réseaux d’investisseurs et des investisseurs internationaux, facilitant ainsi la mise en relation avec les investisseurs tunisiens lors de la phase de mise en œuvre de l’appui technique (étape 2).

Le diagnostic leur permettra notamment de :

* Evaluer l’engagement des investisseurs tunisiens face aux enjeux du secteur de la transition écologique ;
* Réaliser un état des lieux des pratiques actuelles en matière d’investissement vert ;
* Identifier les acteurs-cibles de l’assistance technique souhaitant bénéficié d’un accompagnement technique dans le verdissement de leurs investissements ;
* Cerner plus précisément les besoins des futures cibles de l’assistance technique ;
* Analyser les réticences des investisseurs peu ou non impliqués et d’essayer de définir les leviers pour susciter leur intérêt.

1. **Elaboration du plan de mise en œuvre de l’appui technique**

Suite à cette identification des besoins, les prestataires produiront un plan de mise en œuvre de l’appui technique détaillé (ou plan d’action/d’accompagnement ciblé) spécifiant toutes les actions envisagées pour aboutir à la structuration d’un environnement d’investissement tunisien plus favorable à l’économie verte, par le biais notamment du développement de fonds d’investissement à impact. Le plan d’action devra être conçu pour être mis en œuvre sur une période d’environ un an.

Si le plan d’action est élaboré par les prestataires en fonction des résultats de leur diagnostic, il devra intégrer impérativement les éléments suivants :

* Une description détaillée de chaque activité envisagée ;
* L’identification des personnes impliquées/cibles de l’assistance technique ;
* Un calendrier précis ;
* Les points de vigilance à anticiper ;
* Les indicateurs destinés à assurer le suivi des résultats et les mesurer.

**Livrables attendus à la fin de l’étape 1 :**

* Note de cadrage, incluant à minima la méthodologie avec les révisions nécessaires et le calendrier prévisionnel à jour ;
* Un rapport de diagnostic comprenant (i) une cartographie des principaux investisseurs locaux, (ii) un état des lieux du cadre législatif positif entourant les investissements verts en Tunisie, (iii) une analyse des pratiques actuelles des investisseurs dans l’économie verte, (iv) une identification des obstacles et leviers d’adhésion à exploiter pour promouvoir les investissements verts et (v) des recommandations opérationnelles pour lever les obstacles et structurer un environnement d’investissement favorable.
* Un benchmark des pratiques et des outils utilisés par les investisseurs dans d’autres pays pour financer des projets verts ;
* Un plan d’action détaillé de la mise en œuvre de l’appui technique incluant a minima (i) une description détaillée de chaque activité envisagée, (iii) l’identification des personnes impliquées/cibles de l’assistance technique, (iv) les points de vigilance à anticiper et (v) les indicateurs destinés à assurer le suivi des résultats et les mesurer.
* **Étape 2 : Déploiement de la mission d’assistance technique – (janvier 2026 – janvier 2027)**

En s’appuyant sur le plan d’action détaillé de la mission d’assistance technique, les prestataires devront s’appuyer sur les grands axes décrits ci-dessous requis, tels que définis lors des premières consultations réalisées par l’équipe-projet Greenov’i. Les prestataires auront bien sûr la flexibilité, comme évoqué précédemment, d’ajuster leur appui en fonction des besoins spécifiques identifiés chez les cibles lors de la phase de diagnostic.

Les différents volets de l’assistance devront être réalisés de manière simultanée. Ainsi, les expert.es pourront répartir ces axes, par exemple, avec une équipe dédiée aux mises en relation entre investisseurs locaux et internationaux, et une autre axée sur le renforcement des capacités des acteurs de l’écosystème des investissements en Tunisie.

**Mission pré-identifiée #1 : Equiper les acteurs-ciblés d’outils, d’instruments et de méthodologies nécessaires pour verdir leurs investissements**

Les expert.es devront accompagner 4 à 5 acteurs clés de l’écosystème de l’investissement tunisien identifiés lors de la phase de diagnostic (dont un à deux fonds d’investissement à impact[[6]](#footnote-6)) qui souhaitent bénéficier d’un programme de renforcement des capacités.

Les expert.es pourront s’appuyer sur ces différents axes pour élaborer leur programme de renforcement des capacités, lequel sera naturellement affiné au cours de la phase de diagnostic.

* Fournir des outils adaptés : offrir des solutions pour évaluer et soutenir efficacement les projets verts

En tenant compte des besoins et des spécificités des acteurs concernés, les expert.es devront apporter un soutien pour l’adoption d’un ou de plusieurs outils permettant d’évaluer et de soutenir de manière efficace les projets verts en tant qu’investisseur. Ces outils devront être spécifiquement adaptés aux particularités de l’écosystème tunisien :

* + Dispositifs d’évaluation des risques ESG ;
  + Modèles de reporting/grilles d’analyse permettant d’assurer un suivi rigoureux des projets (liste indicative, non exhaustive).
* Sensibiliser aux opportunités d’investissement dans l’économie verte en encourageant l’adoption d’une approche axée sur cette dernière

Ainsi, tout au long de leur appui technique, les prestataires seront invités à se baser sur la revue documentaire et le diagnostic effectuées lors de l’étape 1 pour mettre en lumière les opportunités d’investissement dans l’économie verte, tant du point de vue législatif que concurrentiel. En effet, les prestataires devront tâcher de faire connaître le cadre législatif positif entourant les investissements durables, aux cibles de l’assistance technique. (exemple : la loi de l’investissement 2017 a mis en place des incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre du développement durable y compris l’économie verte[[7]](#footnote-7))

* Favoriser les mécanismes de rapprochement entre les entrepreneurs/projets verts et les investisseurs

Les expert.es pourront compléter leur assistance technique en encourageant la mise en place de mécanismes visant à faciliter les connexions entre les T/PME vertes et les fonds d’investissement notamment, afin de lever les obstacles liés au financement des projets verts. Cela pourrait notamment passer par l’utilisation de la plateforme [JoussourInvest.com](https://joussourinvest.tn/), qui a pour objectif de connecter les investisseurs aux entrepreneurs.

**Mission pré-identifiée #2 : Accompagner au développement et à la mise en œuvre opérationnelle d’un à deux fonds d’investissement à impact**

En fonction des besoins identifiés et des spécificités propres à chaque fonds d’investissement à impact – notamment leur niveau d’avancement et de structuration – les expert.es adapteront leur programme d’assistance technique. Les axes présentés ci-dessus offrent ainsi une vue d’ensemble des besoins récurrents, tels qu’ils ont été mis en lumière au travers de nos échanges avec les différents acteurs de l’écosystème.

Ainsi, les expert.es devront accompagner et fournir un appui technique à la structuration de ces fonds et à la mise en œuvre de leurs activités d’investissement verts en les dotant des compétences et des outils nécessaires pour assurer ce verdissement.

* *Structuration du fonds et mobilisation des investisseurs* 
  + Les prestataires apporteront un soutien technique pour la finalisation juridique et financière d’un ou de deux fonds, en ligne avec les standards internationaux (EU taxonomy, article 9 SFDR). Une expertise juridique sera notamment requise de la part d’un.e expert.e pour intervenir sur ce point.
  + Les prestataires pourront également participer à la définition d’une stratégie de levée de fonds auprès d’investisseurs publics, institutionnels et privés ;
  + En dernier lieu, dans la phase de structuration du fonds, les expert.es pourront également apporter un soutien technique et compétences et outils nécessaires pour la conception d’instruments financiers innovants (garanties, fonds de contreparties etc.)
* *Gouvernance, gestion et évaluation* 
  + Les expert.es contribueront à l’élaboration d’un cadre de gouvernance conforme aux meilleures pratiques en matière d’impact à impact ;
  + Les expert.es pourront également fournir un soutien dans le développement d’un système ESG de scoring, garantissant un suivi rigoureux.

**Mission pré-identifiée #3 : Renforcer les liens/connexions entre investisseurs locaux et internationaux spécialisés dans l’investissement vert : échange de bonnes pratiques et apprentissage**

Les prestataires devront envisager un ou plusieurs formats interactifs et dynamiques pour faciliter les mises en relation des investisseurs locaux avec leurs homologues internationaux (business angels et fonds d’investissement). Pour ce faire, ils pourront (i) s’appuyer sur leur propre réseau pour favoriser ces échanges et (ii) sur le benchmark réalisé lors du diagnostic. Ces rencontres permettront des échanges et des retours d’expérience (RETEX), pour partager les bonnes pratiques. Si pertinent, une visite d’étude pourra être organisée.

Pour garantir un renforcement des capacités optimal, les acteurs cibles ayant participé au programme (mentionné ci-dessus) devront également prendre part à ces sessions de mise en relation. Celles-ci pourront, par ailleurs, être ouvertes à d’autres acteurs de l’écosystème de l’investissement tunisien.

Plusieurs formats pourront être envisagés pour ces rencontres :

* *Sessions thématiques :* ces sessions seraient alors animées par les prestataires et des investisseurs internationaux pour doter les participant.es des compétences et des bonnes pratiques nécessaires pour verdir leurs activités d’investissements et investir dans des projets verts (exemples de thématiques : les opportunités d’investissement dans l’économie verte, la due diligence verte[[8]](#footnote-8) etc.)
* *Sessions bilatérales* entre acteurs de l’investissement vert internationaux et acteurs locaux afin de partager leurs expériences et d’envisager des opportunités de co-investissement.

*Cette liste de formats est donnée à titre indicatif, et n’est pas exhaustive.*

Au moins 8 formats interactifs et dynamiques permettant une mise en relation entre investisseurs locaux et internationaux (5 sessions thématiques et 3 sessions bilatérales) devront être réalisés durant le déploiement de l’assistance technique.

**Livrables attendus à la fin de l’étape 2 :**

* Un rapport de mission intermédiaire relatant les avancées majeures réalisées jusque-là pour chaque cible incluant à minima : (i) une description des activités réalisées, (iii) un processus de capitalisation afin d’identifier les bonnes pratiques pour la poursuite de la mission ;
* Si visite d’étude pour l’axe de la mise en relation entre investisseurs internationaux et leurs homologues locaux : termes de références, agenda et rapport de mission de la visite ;
* Un outil de formalisation des procédures et/ou pratiques pour chaque acteur-ciblé : un guide ou tout autre support pertinent visant à formaliser les procédures mises en place durant la mission, accompagné d’un dispositif de pérennisation des pratiques post-mission (incluant transfert de compétences et recommandations pour une mise à jour régulière).
* Au moins 8 rapports narratifs post-sessions de mises en relation, soit un pour chaque action, incluant : supports de présentation, liste de présences, résultats obtenus (dont le nombre de participant.es et répartition par genre, gouvernorat de résidence, tranche d’âge, et type d’acteur) et recommandations.
* Un rapport de mission finale concernant l’assistance technique déployée à chaque cible de l’assistance incluant a minima (i) un rappel rapide des besoins, (ii) une description des activités réalisées dans le cadre de l’assistance technique déployée, (iii) les supports utilisés dans le cadre de cette assistance technique et (iv) un état des lieux des avancées réalisées dans la structuration et la mise en place de processus pour verdir leurs activités d’investissements. (Un par cible)
* **Etape 3 : Capitalisation et clôture de la mission d’appui technique – (février 2027 à mars 2027)**

Le suivi-évaluation et la capitalisation de la mission d’AT sont essentiels afin de mesurer l’impact des actions menées, d’identifier les bonnes pratiques et d’ajuster les dispositifs pour garantir une amélioration continue. Ce processus permet non seulement de vérifier l’atteinte des objectifs fixés, mais également de constituer une base de connaissances utile pour pérenniser les efforts engagés et envisager une réplication dans d’autres contextes.

A l’issue de cette étape, un rapport de suivi-évaluation et de capitalisation devra être produit. Ce document rappellera le contexte de la mission, décrira la méthodologie mise en œuvre ainsi que les livrables produits, et présentera les principaux résultats obtenus accompagnés de grandes recommandations. Ces recommandations stratégiques viseront à renforcer et à pérenniser les bonnes pratiques mises en œuvre lors de l’AT, tout en facilitant leur réplique dans d’autres environnements. Une attention particulière sera portée à l’analyse des indicateurs de suivi et de résultat définis dans le cadre de chaque mission (cf. étape 1) afin de mesurer de manière précise les résultats et effets de l’appui technique et d’en tirer des enseignements utiles pour la suite du projet.

Le rapport de suivi-évaluation et de capitalisation devra impérativement permettre à Greenov’i d’identifier avec précision les acteurs ciblés, afin d’établir un état des lieux clair de leurs capacités au sein de l’écosystème des investisseurs en Tunisie en matière de verdissement des flux financiers, et d’évaluer dans quelle mesure un environnement plus favorable aux investissements verts a été encouragé.

Bien que le rapport complet soit attendu en fin de mission, il pourra être enrichi de manière continue au fur et à mesure de l’avancement de la mission. Un rapport provisoire sera d’abord rédigé et présenté aux membres du comité de pilotage (COPIL) de Greenov’i, avant que le rapport final ne soit officiellement adopté. Si cela est jugé utile et pertinent, la restitution de ces éléments pourra être élargie à d’autres parties prenantes (ex : investisseurs, fonds d’investissement classiques)

**Livrables attendus à la fin de l’étape 3 :**

* 1 rapport provisoire de suivi-évaluation et capitalisation ;
* 1 restitution finale des résultats et enseignements au COPIL de Greenov’i ;
* 1 rapport final de suivi-évaluation et capitalisation.

1. **Calendrier prévisionnel et livrables attendus**

La durée globale estimée de l’ensemble des prestations de ce cahier des charges est fixée à 18 mois à compter de la date de notification par le commanditaire. Le prestataire devra produire les livrables tels qu’indiqués dans le tableau ci-dessous. A l’issue de la remise de chaque livrable, Expertise France aura un délai de deux semaines pour formuler ses remarques écrites.

La phase de cadrage (préparation des missions d’assistance technique) pourra commencer durant le mois d’août 2025 (indicatif).

Les dates de remise des livrables sont prévisionnelles.

T0 = OCTOBRE 2025

T1 = JANVIER 2026

T2 = FEVRIER 2027

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Livrables** | | **Intitulé** | **Date de remise des livrables (indicatif)** |
| 1. **Préparation des missions d’assistance technique (octobre 2025 à janvier 2026)** | | | **T0 + 4 mois** |
| L1.1 | Une note de cadrage, incluant a minima la méthodologie avec les révisions nécessaires et le calendrier prévisionnel à jour | | T0 + 1 mois |
| L1.2 | Un rapport de diagnostic | | T0 + 3 mois |
| L1.3 | Un benchmark des pratiques et des outils utilisés par les investisseurs dans d’autres pays pour financer des projets verts | | T0 + 3 mois |
| L1.4 | Un plan d’action détaillé de la mise en œuvre de l’appui technique | | T0 + 4 mois |
| 1. **Déploiement de la mission d’assistance technique (janvier 2026 à janvier 2027)** | | | **T1 + 12 mois** |
| L2.1 | Un rapport de mission d’avancée intermédiaire | | T1 + 6 mois |
| L2.2 | Un outil de formalisation des procédures et/ou pratiques pour chaque acteur-ciblé | | T1 + 10 mois |
| L2.3 | 8 rapports narratifs post-sessions de mises en relation, soit un pour chaque action, incluant : supports de présentation, liste de présences, résultats obtenus (dont le nombre de participant.es et répartition par genre, gouvernorat de résidence, tranche d’âge, et type d’acteur) et recommandations. – les rapports seront remis au fil de l’eau. | | T1 + 12 mois |
| L2.4 | Si visite d’étude pour l’axe de la mise en relation entre investisseurs internationaux et leurs homologues locaux : termes de références, agenda et rapport de mission de la visite ; | | T1 + 12 mois |
| L2.5 | Un rapport de mission finale (un par cible – donc au moins 4) | | T1 + 12 mois |
| 1. **Capitalisation et clôture de la mission d’appui technique (février 2027 à mars 2027)** | | | **T2 + 2 mois** |
| L3.1 | Un rapport provisoire de suivi-évaluation et capitalisation | | T2 + 1 mois |
| L3.2 | Une restitution finale des résultats et enseignements au COPIL | | T2 + 1 mois |
| L3.3 | Un rapport final de suivi-évaluation et capitalisation | | T2 + 2 mois |

Les prestataires désigneront un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de la mission.

Jennifer JONES, Cheffe de projet Greenov’i, sera l’interlocutrice principale du prestataire pour Expertise France. Courriel : [jennifer.jones-chapet@expertisefrance.fr](mailto:jennifer.jones-chapet@expertisefrance.fr)

Une coordination étroite avec l’équipe Greenov’i et les partenaires du projet sera mise en place dès la préparation des missions et jusqu’à leur finalisation. Des réunions trimestrielles d’avancement seront organisées avec les équipes Greenov’i pour suivre l’évolution de l’appui technique.

En outre, des échanges réguliers seront à prévoir sur l’état d’avancement des missions et éventuellement les difficultés rencontrées. A cet effet, un comité de suivi sera mis en place incluant les partenaires du projet et l’équipe Greenov’i.

1. **Durée et modalités d’exécution**

* **Date de démarrage (indicative) : Octobre 2025**
* **Date de fin (indicative) : Mars 2027**
* **Nombre de jours estimatif : 200 JH**
* **Type de contrat** : **contrat de prestation de services (CPS).**

1. **Expertise et profil**

* **Nombre de prestataire par mission**

Un effectif de minimum de 4 personnes chargées de la réalisation de la mission est demandé. La mission pourra être réalisée par des experts indépendants associés, un cabinet de conseils ou autres structures. Un coordinateur devra ainsi être désigné et les tâches réalisées par chaque expert.e devront être précisées. Il est demandé aux expert.es de monter un consortium capable de répondre aux différents besoins de l’assistance technique sur plusieurs dimensions (juridique, financier, marketing etc.) Un consortium d’expert.es internationaux et locaux sera favorisé.

Les expert.es devront disposer d’un fort engagement et d’une grande disponibilité sur toute la durée de la mission afin d’être pleinement investi.es dans ce programme de renforcement des capacités. Il est demandé qu’un.e chef.fe de file soit identifié.e qui sera le point focal pour Expertise France et ses partenaires pour la coordination de l’assistance technique.

* **Qualifications et compétences**
* Titulaire d’un Bac+5 en finance verte, en développement durable, ou dans un domaine pertinent pour fournir un soutien technique au renforcement des capacités des investisseurs en Tunisie, afin de les accompagner à verdir leurs investissements ;
* Connaissances théoriques et approfondies sur les nouveaux modes de financement alternatif, notamment les fonds d’investissement durables et les instruments financiers adaptés à la transition écologique ;
* Bonne maîtrise et compréhension des enjeux et opportunités liés au développement et à la croissance du secteur privé en Tunisie, en particulier dans le domaine de l’économie verte ;
* Solide compréhension des défis et des opportunités spécifiques au développement des investissements verts à l’échelle locale en Tunisie ;
* Connaissance des engagements nationaux et internationaux en matière de développement durable, de transition écologique et des nouveaux modes de financement alternatif, avec une attention particulière aux spécificités de la Tunisie.
* Parfaite maîtrise du français et de l’arabe, tant à l’oral qu’à l’écrit ;
* Solides capacités rédactionnelles, d’analyse et de synthèse ;
* Capacité à faciliter la collaboration et la prise de décision entre diverses parties prenantes, incluant les acteurs publics, privés et financiers ;
* Force capacité à travailler en équipe, excellent relationnel dans un contexte multiculturel, flexibilité, sens de l’organisation et réactivité ;
* Connaissance avérée des questions sociales et liées à l’égalité entre les sexes (expertise genre) et capacité à les mobiliser dans le cadre de la présente mission.
* **Expérience professionnelle :**
* Expériences professionnelles avérées dans le domaine de la transition écologique, de la finance climatique, des politiques environnementales, le développement durable. ;
* Expérience d’au moins 5 ans dans le conseil et l’accompagnement des investisseurs dans la structuration de projets d’investissements verts ;
* Expérience(s) avérée(s) dans la constitution, l'animation et la coordination de groupes de travail multidisciplinaire.

1. **Modalités de sélection**

* **Les candidatures doivent inclure les éléments suivants**
* Les CV détaillés des expert.e.s, avec une mise en avant claire des références professionnelles pour des missions similaires ;
* Une offre technique, incluant au moins une (i) une analyse du contexte et des enjeux de la mission, (ii) une proposition méthodologie claire et détaillée de la mise en œuvre de l’appui technique (iii) ainsi qu’un calendrier prévisionnel (15 pages maximum). Si une équipe est proposée, les candidat.es proposeront également, dans leur offre technique, la répartition du nombre de jours de travail entre eux aux différentes phases, le rôle des différents consultants/experts (inclût l’identification du/de la chef.fe de file), et les modalités de coordination/communication/articulations entre eux.
* Une offre financière, en utilisant le modèle « Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire » fourni en annexe dans le dossier de consultation. Elle doit inclure les frais de déplacement éventuels nécessaires à la réalisation de la mission.
* **Le processus de sélection se déroulera en deux temps**
* Elaboration d’une liste restreinte par Expertise France sur la base des candidatures envoyées ;
* Conduite d’un entretien avec les candidat.es présélectionné.es.

Tout le processus et les conditions d’éligibilité et de sélection sont détaillés dans le règlement de consultation.

1. « Les éco entreprises et filières vertes », ADEME, consulté le 11 septembre 2023.

   https://expertises.ademe.fr/production-durable/production-industrielle-services/dossier/quoi-parle-t/eco-entreprises-filieres-vertes#:~:text=Une%20%C3%A9co%2Dentreprise%20est%20une,activit%C3%A9s%20humaines%20sur%20l'environnement. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. (s.d.). L'entreprise et les investisseurs. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, à l'adresse https://www.economie.gouv.fr/facileco/lentreprise-et-investisseurs# [↑](#footnote-ref-2)
3. Le capital investissement ou le capital risque est la prise de participation dans des sociétés principalement non cotées en bourse, afin de permettre le financement de leur démarrage, de leur développement ou encore de leur transmission/cession. [↑](#footnote-ref-3)
4. En effet, à la différence des investisseurs traditionnels : (i) leur capital est généralement prêté et non investi en fonds propres ; (ii) leur mandat vise souvent l’impact social plutôt que la rentabilité financière élevée ; (iii) elles peuvent être soumises à une régulation différente de celle des institutions financières commerciales. [↑](#footnote-ref-4)
5. [Glossaire de Greenov’i](https://greenovi.tn/wp-content/uploads/2024/07/glossaire-.pdf#:~:text=Le%20Glossaire%20Greenov%E2%80%99i%20est%20un%20outil%20d%E2%80%99aide%20%C3%A0,Glossaire%20vient%20en%20compl%C3%A9ment%20de%20la%20Charte%20verte.) [↑](#footnote-ref-5)
6. Cf. mission pré-identifiée #2 [↑](#footnote-ref-6)
7. Par exemple, nous pouvons évoquer la prime de développement durable au titre des investissements réalisés dans la lutte contre la pollution et la protection de l’environnement dans les projets de traitement de la pollution des eaux et de l’air découlant de l’activité de l’entreprise. [↑](#footnote-ref-7)
8. Ensemble des vérifications opérées par un investisseur avant de procéder au rachat d’une entreprise – *elle lui permet d’apprécier la situation économique, juridique, financière et commerciale de l’entreprise afin de prendre une décision éclairée.* [↑](#footnote-ref-8)